

## Jours et horaires d'intervention

- Du lundi au samedi (hors jours fériés), de 8h à 20h.
- Durée minimale d'intervention : 1h30 (sauf cas dérogatoires) et variable suivant la nature de l'activité à réaliser.

## Conditions financières

Ce service est gratuit sur simple appel auprès de l'association identifiée sur votre territoire. (hors frais possibles inhérents aux sorties, déplacements extérieurs qui seront décidés par le bénéficiaire).



## LES VISITEURS DE CONVIVIALITÉ,

vosre nouveau service de proximité

### Qui contacter ?

- les relais autonomie des personnes  
Retrouvez leurs coordonnées sur [oise.fr](http://oise.fr)
- les services centraux de la direction de l'autonomie des personnes  
Tel. : 03 44 06 66 30

L'association intervenant pour ce service est conventionnée à ce titre par le Département.

Crédit photo : Laurent Guéneau



**COUP**   
**de POUCE**  
POUR L'EMPLOI

  
**oise**  
LE DÉPARTEMENT



Soucieux de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le Conseil général de l'Oise finance des actions spécifiques pour les accompagner dans leur vie quotidienne et dans leur choix de vie.

Le Département innove avec la création du métier de « visiteur de convivialité » afin de rompre l'isolement des personnes âgées.

Attaché à la qualité de vie de ses Aînés, le Département répond ainsi à leurs besoins pour améliorer leur quotidien.

**Yves ROME**  
Sénateur

Président du Conseil général de l'Oise

## Ce service qui améliore votre quotidien

Le Conseil général met à disposition des personnes âgées, des visiteurs de convivialité employés par des associations partenaires et propose, au travers de rencontres régulières, diverses activités et animations, adaptées à leur projet de vie au sein du domicile ou dans un environnement local.

## A qui s'adresse-t-il ?

Cette aide à la personne s'adresse exclusivement aux personnes âgées de plus de 60 ans, bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et résidant à domicile.



## Que propose-t-il ?

En fonction des besoins exprimés par la personne, ce service propose des visites régulières et conviviales afin de rompre l'isolement, maintenir le lien social et familial, et contribuer à sécuriser le maintien à domicile.

### Des activités et animations au domicile ou dans l'environnement local

- Visites de compagnie à domicile (conversation, lecture...)
- Accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante (promenades au bras, sorties sociales ou culturelles...)
- Ateliers manuels ou artistiques (cuisine, jardinage...)
- Jeux d'animation et de stimulation...

### Des activités et animations au domicile ou dans l'environnement local

- Participation aux activités des associations et clubs locaux
- Rencontre avec le voisinage, les amis et les membres de la famille
- Groupes de parole collectifs autour de thèmes de discussion